

## CDD : ils veulent se passer de vous ...

France Télévisions diminue le recours à l'emploi précaire, c'est une constante depuis quelques années dans l'entreprise : les CDD, indispensables pourtant à notre activité, sont les premières victimes de la chasse aux économies. Et aujourd'hui, de nouvelles règles de gestion rendent encore plus difficile le recours à ces salariés, au risque de mettre en péril l'activité et au prix d'un accroissement de la charge de travail des salariés permanents de l'entreprise.

Moins de CDD, et ceux qui restent sont triés sur le volet : **seuls 900 non permanents sur plus de 4000 pourront continuer à travailler sans être limités par des « seuils d'alerte »** - une précaution de langage, ces seuils sont, en réalité, des plafonds. Ces 900 CDD seront avertis par courrier de leur « privilège », celui de faire partie du « club » de ceux qui ont, par le passé :

- travaillé 1000 jours à FTV,
- Ou travaillé 120 jours / an, de 2015 à 2017 (en CDD), soit 60% d'un temps plein
- Ou travaillé 500 jours de 2013 à 2017.

**Ces 900 CDD sont, selon la direction, prioritaires pour une intégration en CDI.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour les autres, ce sera du pain sec et de l'eau : ils travailleront au maximum 80 jours / an pour les CDDU, 120 jours pour les CDD (jours payés). Sauf s'ils sont indispensables...

Ou si aucun « régulier » n'est disponible... Après un accord des RH.

Une modification de la règle de gestion du recours au CDD, qui intervient brutalement, alors qu'ils sont nombreux à dépendre de FTV pour gagner leur pain : France Télévisions est l'employeur unique dans de nombreux territoires, pour des professionnels qui consacrent leur activité à cette entreprise, restant à sa disposition et acceptant les remplacements au pied levé, les remboursements tardifs de frais de mission - quand il y en a ! , etc...

Le principe est donc posé : CDD, France Télévisions va se passer de vous ; ou plutôt, France Télévisions va se servir dans la masse innombrable de jeunes sortant tous les ans des écoles, 80 jours, 120 jours et puis s'en vont... Des CDD qui auront fait leurs premières armes chez nous, et qui devront ensuite se mettre au service d'autres employeurs.

Il y a la nouvelle règle, et il y a les problèmes quotidiens des CDD sous contrat : les frais de mission avancés, remboursés avec du retard. Les heures supplémentaires qui ne sont pas toujours payées ; les erreurs dans le calcul du nombre de jours travaillés à FTV ; quant aux contrats promis jusque fin 2018 et qui ont été annulés depuis l'annonce des nouvelles règles de gestion : la direction souhaitent qu'ils soient honorés.

Mais de façon générale, c'est aux CDD de veiller à ce que leurs droits soient pris en compte, et de se manifester auprès des services RH en cas de problème.

Cherchez l'erreur : on demande au précaire, qui doit se battre pour travailler, de réclamer son dû à un employeur qui peut le remplacer par un autre précaire à tout moment !

Haut les cœurs et la vie est un combat, dira-t-on !

Les premières victimes de la réduction des emplois, à France Télévisions, sont les précaires.

**La CFDT continuera à prendre la parole en leur nom afin de défendre l'emploi des CDD, comme elle l'a fait ces dernières semaines lors des deux saisines sur l'emploi précaire.**

*Paris, le 4 décembre 2018*

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

**Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**

